



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Rapport annuel COSOB 2007



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

RAPPORT ANNUEL COSOB 2007



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Le Président,

Monsieur le chef du Gouvernement,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2007 de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi 03-04 du 17 février 2003, modifiant et complétant le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

Au 31/ 12/ 2007, la consistance du marché boursier se présente ainsi :

-Deux titres de capital qui sont l'action de l'EGH El Aurassi et celle du groupe SAÏDAL.

-Trois titres de créance représentés par des obligations émises par les sociétés suivantes : Sonelgaz, Algérie Télécom et Air Algérie.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Chef du Gouvernement, les deux compartiments de la bourse d'Alger sont "sous-alimentés".

En effet, pour le compartiment actions, les années se suivent et se ressemblent = excepté le retrait du titre de l'entreprise Eriad Sétif de la bourse d'Alger, aucun fait nouveau n'est venu affecter ce compartiment depuis l'année 2000. Nous pensons que le changement ne peut venir, dans l'immédiat, que de l'adoption, par les pouvoirs publics, d'une démarche volontariste visant à introduire de nouvelles entreprises en bourse par l'ouverture du capital d'entreprises publiques éligibles à une privatisation partielle.

Cette solution englobe évidemment, aussi, les entreprises publiques qui viendraient à ouvrir leur capital en direction d'un investisseur stratégique étranger.

Dans ce cas, une partie du capital de l'entreprise concernée sera mise sur le marché au profit d'investisseurs locaux parallèlement à la cession, à un actionnaire de référence d'une autre partie du capital de cette entreprises, l'Etat conservant, bien sûr, la partie restante du capital.

Le marché des émissions obligataires, quant à lui, a connu un essor certain depuis sa relance en 2004. Mais la dynamique imprimée à ce marché trois années durant (2004-2005-2006) a marqué le pas en 2007. De 44,89 milliards de dinars en 2006, le montant des émissions est tombé à 7,8 milliards de dinars en 2007. Les raisons de cette chute brutale nous semblent, plutôt, tenir à des facteurs conjoncturels ayant affecté notre place financière.

Signalons, enfin, la cotation de l'emprunt obligataire d'Air Algérie placé dans le public.

Il y a lieu de souligner que les emprunts obligataires cotés font l'objet de négociations en bourse relativement fréquentes. Ce qui n'est nullement le cas des emprunts obligataires non cotés. Le marché de négociation de ces derniers qui est un marché de gré à gré est complètement inactif. Afin d'introduire une certaine dynamique dans ce marché, la COSOB, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, a initié une démarche et a défini un certain nombre d'actions visant à introduire davantage de transparence dans son fonctionnement.

Cette situation du marché pénalise d'abord l'entreprise de marché - la SGBV- qui peine à trouver les ressources nécessaires à la réalisation de son équilibre financier mais aussi les IOB que l'atonie du marché ne stimule guère.

Si des perspectives d'approvisionnement à court terme du compartiment obligataire existent bel et bien, il n'en est pas de même pour le compartiment actions sur le développement duquel continuent à peser de grandes incertitudes. Or, l'incertitude est l'ennemi des marchés. A ce niveau, il y a lieu de souligner que les acteurs du marché ont besoin d'une certaine visibilité que seule pourra assurer une définition claire de la place des marchés financiers dans l'économie nationale et du rôle qu'ils sont appelés à y jouer. Dans ce cadre, un objectif cible de développement de la consistance du marché à moyen terme doit être défini afin de canaliser l'action des acteurs vers la réalisation.

L'atteinte de cet objectif est tributaire de la réalisation de deux actions complémentaires déjà identifiées dans « le plan de modernisation et de développement de la bourse d'Alger » dont il a été fait mention dans les précédentes éditions de notre rapport annuel :

- la mise à niveau générale (technique, technologique, organisationnelle et des compétences) de tous les intervenants du marché.*
- L'approvisionnement régulier du marché en produits nouveaux.*

Une masse critique de titres est en effet requise pour un fonctionnement efficace et normal du marché.

Cette lancinante question de l'approvisionnement du marché peut trouver son épilogue dans le processus de privatisation des entreprises publiques en attendant que les entreprises privées remplissent les conditions de la cotation "se mettant à aimer la bourse".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef du Gouvernement, l'expression de ma haute considération.



*Monsieur SADMI Ali
Président Sortant (*) de la Commission*

() Suite à la fin de son mandat (2003-2007)*

S

O

M

M

A

I

R

E

Chapitre I

PRESENTATION DE LA COMMISSION

Chapitre II

ACTIVITES DU MARCHE DES VALEURS
MOBILIERES

Chapitre III

INTERMEDIATION BOURSIERE ET
INFRASTRUCTURES DE MARCHE

Chapitre IV

COOPERATION INTERNATIONALE

ANNEXES

Chapitre I

PRESENTATION DE LA COMMISSION



Créée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) est une autorité de régulation indépendante jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La COSOB est composée d'un Président et de six (06) membres.

Le Président est nommé par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans. Les membres de la Commission sont nommés en fonction de leurs compétences financière et boursière pour une durée de quatre (4) ans, par voie réglementaire, selon la répartition suivante :

- un magistrat proposé par le ministre de la justice;
- un membre proposé par le ministre chargé des finances;
- un professeur d'université proposé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- un membre proposé par le gouverneur de la Banque d'Algérie;
- un membre choisi parmi les dirigeants des personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- un membre proposé par l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

La COSOB dispose d'une subvention allouée sur le budget de l'Etat et perçoit des redevances sur les actes et services rendus dans l'exercice de ses attributions. Les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement des redevances sont fixées par voie réglementaire.

La Commission a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

1- A la protection des investisseurs en valeurs mobilières :

La COSOB veille à la protection des investisseurs par la délivrance d'un visa sur les notices d'information établies par toute entreprise qui fait appel public à l'épargne à l'occasion d'une émission de valeurs mobilières, d'une introduction en bourse ou à l'occasion d'opérations d'offres publiques.



En plus de ce contrôle préalable de l'information, la Commission exerce un contrôle a posteriori sur les sociétés admises à la cote et qui porte sur les publications légales et réglementaires auxquelles sont soumises ces sociétés : états financiers, rapports annuels.

Le visa de la Commission ne comporte pas d'appréciation sur la qualité de l'opération envisagée par l'émetteur. Il signifie que l'information contenue dans les notices d'information est pertinente, cohérente et suffisante pour permettre à l'investisseur de prendre sa décision de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières, en connaissance de cause.

2- Au bon fonctionnement et la transparence du marché des valeurs mobilières :

La surveillance du marché a pour objectif principal d'assurer l'intégrité et la sécurité du marché des valeurs mobilières par le contrôle des activités des intermédiaires en opérations de bourse, des teneurs de compte -conservateurs de titres, de la société de gestion de la bourse des valeurs, du dépositaire central des titres et des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Cette surveillance permet au régulateur de s'assurer que :

- les intermédiaires en opérations de bourse respectent les règles visant à protéger le marché de tout comportement frauduleux ou inéquitable;
- le marché fonctionne selon les règles garantissant la transparence et la protection de l'investisseur;
- l'administration et la gestion des titres sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires les régissant;

3-Les pouvoirs de la Commission :

Afin de lui permettre d'accomplir ses fonctions, le législateur a doté la Commission de pouvoirs réglementaire, d'agrément, de contrôle, d'enquête, disciplinaire et arbitral.



Le pouvoir réglementaire :

Dans le cadre de la législation régissant le marché financier, la Commission élabore des règlements soumis à l'approbation du ministre chargé des finances.

Les règlements édictés concernent notamment :

- les règles professionnelles applicables aux intermédiaires en opérations de bourse (I.O.B), aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), aux teneurs de compte - conservateurs de titres;
- les obligations d'information par les sociétés lors d'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne;
- la gestion de portefeuille de valeurs mobilières;
- les règles de fonctionnement de la société de gestion de la bourse des valeurs (S.G.B.V) et du dépositaire central des titres.

Le pouvoir d'agrément et d'habilitation :

La Commission agréee :

- les intermédiaires en opérations de bourse;
- les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les fonds communs de placements;
- et habilite les teneurs de compte – conservateurs de titres.

Le pouvoir de surveillance, de contrôle et d'enquête :

Ce pouvoir permet à la Commission de s'assurer en particulier :

- que les intervenants du marché respectent les dispositions légales et réglementaires;
- que les sociétés faisant appel public à l'épargne se conforment aux obligations d'information auxquelles elles sont soumises;
- que les rectificatifs ont été apportés en cas d'irrégularités constatées.

Pour exécuter sa mission de surveillance et de contrôle, la Commission est habilitée à effectuer des enquêtes auprès de sociétés ou d'institutions financières concernées par une opération sur valeurs mobilières.

Le pouvoir disciplinaire et arbitral :

Il est institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale qui comprend le Président, deux (02) membres élus parmi les membres de la COSOB, et deux (02) magistrats désignés par le ministre de la Justice.

Le Président de la COSOB assure la présidence de la chambre.

- En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des I.O.B ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

- En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

- entre I.O.B;*
- entre I.O.B et la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV);*
- entre I.O.B et leurs clients;*
- entre I.O.B et sociétés émettrices.*

La Commission dispose, pour son fonctionnement, d'un secrétariat doté de services administratifs et techniques, composés :

- d'un secrétaire général;*
- de conseillers placés auprès du président;*
- de trois (3) directions (affaires juridiques et administratives, opérations et informations financières, développement et surveillance du marché).*



La composition de la Commission :

Président : - Ali SADMI, nommé par décret présidentiel

Membres : - Abdelkrim KIHÉL, proposé par le Ministre de la Justice

-Mustapha TAMELGHAGHET, proposé par le Ministre chargé des Finances

- Ahmed KOUDRI, proposé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

- Saïd DIB, proposé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie

- Abdelkader CHOUAL, représentant les personnes morales émettrices de valeurs mobilières.

- Kamel Eddine REBAÏ, représentant l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

Chapitre II

ACTIVITES DU MARCHÉ DES VALEURS MOBILIERES



I- Activité du compartiment actions

Pour l'exercice 2007, l'activité du compartiment actions a enregistré une baisse assez sensible de 40%. Les deux titres cotés, EGH EL Aurassi et SAIDAL ont enregistré des baisses avec une baisse très prononcée pour le deuxième titre.

1- Les ordres présentés sur le marché

Les ordres présentés sur le marché secondaire s'élèvent à 1.489 (tous titres confondus) pour l'année 2007, soit une nette augmentation de 798 ordres.

Ces titres sont répartis comme suit :

TITRES	ACHAT	VENTE
SAIDAL	3	1048
EL AURASSI	293	145
TOTAL	296	1.193

1-2 Les ordres exécutés sur le marché

Le tableau ci-dessous présente les ordres exécutés par rapport à ceux présentés sur le marché ainsi que les proportions d'exécutions

	Ordres présentés à l'achat	Ordres Exécutés à l'achat	Proportion	Ordres présentés à la vente	Ordres Exécutés à la vente	Proportion
SAIDAL	3	3	100%	1.048	3	0,29%
EL AURASSI	293	74	25, 26%	145	75	51,72%

1-3 Montant des transactions sur le marché

Le montant global des transactions pour l'exercice 2007 est de 14.181.015 DA répartis comme suit :

- 14.181.015 DA pour le titre « EL AURASSI » représentant 99.38 % de la valeur globale négociée sur le marché

- 88.000 DA pour le titre « SAIDAL » représentant 0.62% de la valeur globale négociée sur le marché

TITRE	Valeur échangée 2006	Valeur échangée 2007	Ecart
EL AURASSI	18 121 870	14 160 515	-3 961 355
SAIDAL	5 633 480	88 000	-5 545 480
TOTAL	23 755 350	14 248 515	-9 506 835

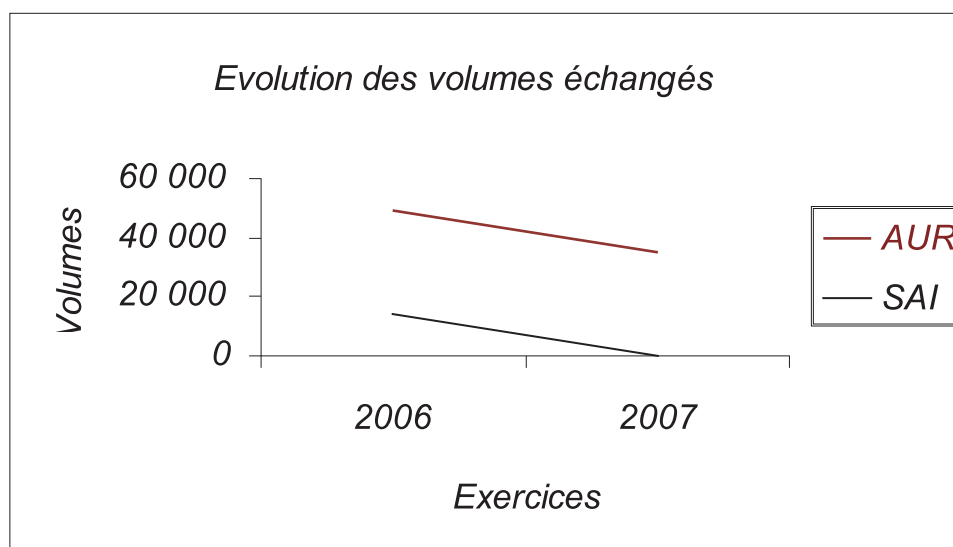
1-4 Volume des transactions sur le marché :

Le volume des transactions pour l'exercice 2007 est de 35.284 titres répartis comme suit :

35.064 pour le titre « EL AURASSI » représentant 99.38 % du volume global de transactions.

220 pour le titre « SAIDAL » représentant 0.62% du volume global de transactions.

TITRE	Volume échangé 2006	Volume échangé 2007	Ecart
EL AURASSI	49.285	35.064	-14.221
SAIDAL	14.266	220	-14.046
TOTAL	63.551	35.284	-28.285



1-5 Séances fructueuses :

<i>TITRE</i>	<i>Nombre de séances fructueuses</i>
<i>EL AURASSI</i>	<i>46</i>
<i>SAIDAL</i>	<i>03</i>

A titre comparatif, le titre EL AURASSI a connu pour l'exercice précédent 38 séances fructueuses.

Pour ce qui est de l'action SAIDAL, l'année 2007 a connu une régression importante passant de 26 séances pour 2006 à 3 séances pour 2007.

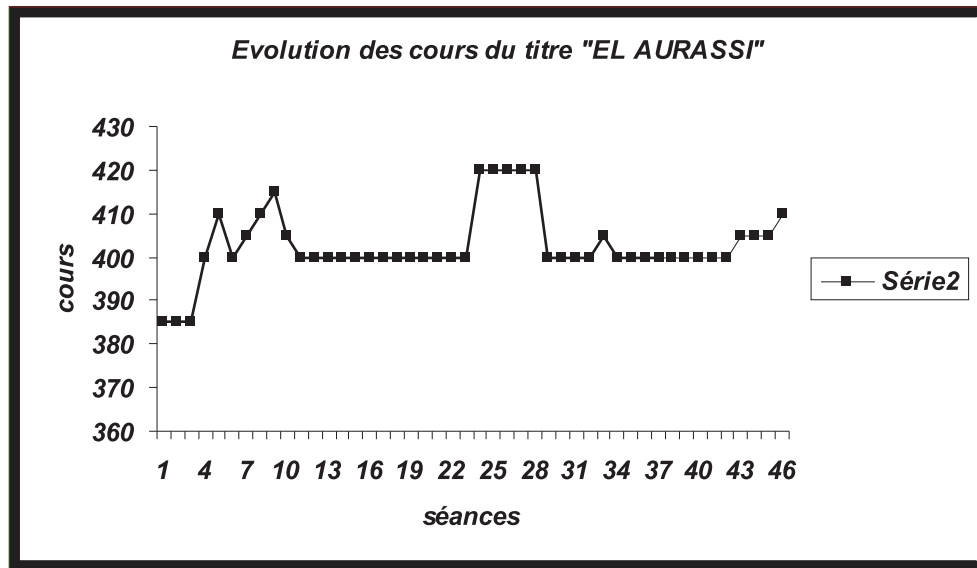
Cette régression s'explique par la faiblesse des ordres d'achats produits sur le système par les négociateurs.

1-6 Evolution des cours :

1-6-1 Le niveau des cours :

Pour l'exercice 2007, les cours des titres de capital cotés en bourse ont fluctué comme suit :

	EL AURASSI	SAIDAL
Cours le plus haut	420	400
Cours le plus bas	385	400



1-6-2 Volatilité des cours :

Pour l'exercice 2007, le titre « EL AURASSI » a connu une volatilité de 35 DA, contre 115 DA en 2006, 60 DA en 2005 et 20 DA en 2004 (voir annexe)

Le titre SAIDAL n'a enregistré aucune volatilité.

1-7 La capitalisation Boursière :

Au terme de l'année 2007, la capitalisation boursière s'élève à 6.460.000.000 DA répartie comme suit :

- 2.460.000.000 DA pour le titre « EL AURASSI »
- 4.000.000.000 DA pour le titre « SAIDAL »



II- Activité du compartiment obligataire :

A- Marché Secondaire :

L'année 2007 a enregistré l'introduction en bourse du titre obligataire d'AIR ALGERIE « grand public » (visa COSOB n° 04/02 du 27- octobre 2007, décision COSOB n° CAB/002/2007 du 21 janvier 2007). Ce titre vient enrichir le compartiment obligataire de sociétés et porter ainsi le nombre de titres obligataires cotés en bourse à trois.

1- Obligation AIR ALGERIE

1-1 Caractéristiques du titre

- 1- les titres sont dématérialisés ;
- 2- la valeur nominale : 10.000 DA
- 3- Prix d'émission : 10.000 DA
- 4- Période de souscription : du 02 au 30 novembre 2004
- 5- Intérêts progressifs 3.75 % la 1er et la 2ème année ; 4.50% la 3ème et la 4ème année et 6.00 % les 5ème et 6ème années.
- 6- Date d'échéance des intérêts : 1er décembre de chaque année et ce pendant 6 ans.
- 7- Cours de référence de la première séance : 101 %
- 8- Date d'introduction : 12 février 2007
- 9- Cours de la première cotation : 100.90 %

1-2 Volume négocié :

13.328 titres est le volume négocié pour l'année 2007, cela représente 14.08 % du volume globale négocié pour 41 séances fructueuses.

1-3 Montant négocié :

La valeur globale négociée pour le titre AIR ALGERIE est de 133.396.000 DA, ce montant représente 14.10 % de la valeur globale transigé

2- Obligation SONELGAZ

2-1 Volume négocié :

L'emprunt obligataire SONELGAZ « grand public » a connu pour l'exercice 2007 un volume négocié de 20.250 titres soit 21 ,39% du volume global négocié et cela pour 50 séances fructueuses.

2-2 Montant négocié :

La valeur globale échangée pour le titre SONELGAZ est de 202.034.720 DA soit une progression de 49.47 % par rapport à l'année précédente.

3-Obligation ALGERIE TELECOM

3-1 Volume échangé :

L'obligation ALGERIE TELECOM a connu une progression du volume échangé de 41,75 % par rapport à l'exercice précédent avec un volume échangé de l'ordre de 61.071 titres.

3-2 Montant négocié :

Pour sa deuxième année d'introduction, le titre ALGERIE TELECOM a totalisé un montant négocié de l'ordre de 610.492.980 DA soit 64.54 % du montant global négocié sur le compartiment obligataire.

4-Récapitulatif des principales données du compartiment obligataire :

4-1- Ordres d'achat et de vente présentés pour l'année 2007 :

Titre	Ordres d'achat	Ordres de vente
Algérie télécom	179	885
Sonelgaz	134	474
Air Algérie	208	578

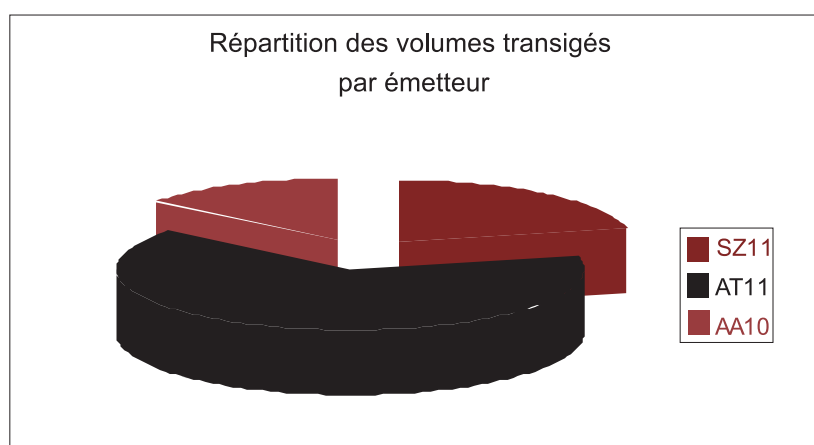
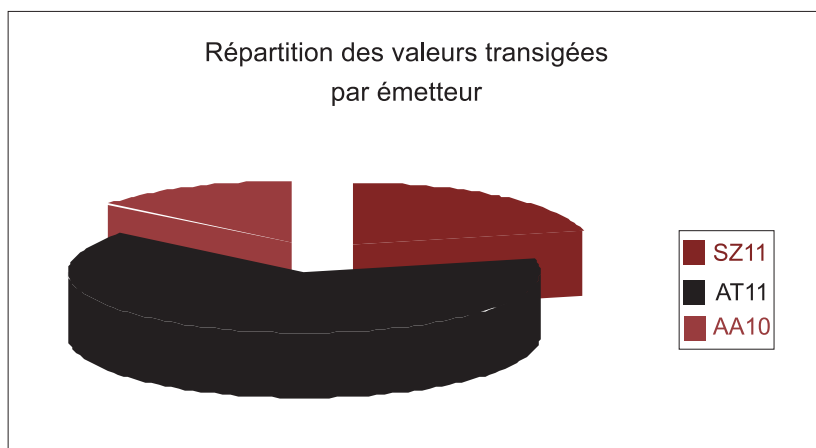
4-2- Ordres d'achat et de vente exécutés pour l'année 2007 :

Titre	Ordres d'achat	Ordres de vente
Algérie télécom	27	48
Sonelgaz	57	89
Air Algérie	51	123



4-3 Volume négocié et valeur négociée :

Titre	Volume négocié (titres)	Valeur négociée (dinars)
Algérie télécom	61.071	610.492.980
Sonelgaz	20.250	202.034.720
Air Algérie	13.328	133.396.000



4-4 Evolution des cours :

Pour l'exercice 2007, les cours des titres de créances cotées en bourse ont fluctué comme suit :

	AT11 *	SZ11*	AA10*
Plus haut cours	100,40	100,40	100,90
Plus bas cours	99,00	100.00	100.00

Unité de cotation : pourcentage

AT11 (ALGERIE TELECOM)

SZ11 (SONELGAZ)

AA10 (AIR ALGERIE)



B- Le marché primaire :

L'année 2007 a été marquée par un fléchissement très important en matière d'émissions obligataires. En effet, il a été enregistré seulement trois emprunts obligataires sur le marché dont le montant des fonds levés a atteint 7,8 milliards de dinars contre 44,89 milliards de dinars en 2006. ; Soit une chute de 83%. Les facteurs à l'origine de cette régression restent difficiles à cerner.

Parmi les emprunts réalisés en 2007, figure celui de l'établissement d'enseignement professionnel à distance (EEPAD) qui se présente pour la première fois sur ce marché. Il faut noter aussi que c'est la deuxième entreprise du secteur privé national, après CEVITAL, qui recourt au marché obligataire pour financer ses activités.

Toutes les émissions obligataires étaient destinées aux banques et institutions financières, et réalisées selon le procédé d'adjudication à la hollandaise.

Les banques qui ont accompagné les émetteurs dans le montage et la réalisation de ces opérations sont la CNEP Banque pour l'emprunt obligataire ALC, la Banque de l'Agriculture et du développement Agricole (BADR) pour l'emprunt obligataire de l'EEPAD et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) pour l'emprunt obligataire de l'ENTP.

L'encours obligataire arrêté au 31/12/2007 s'élève à 161,16 milliards de dinars dont 51,67 milliards de dinars représentent des emprunts obligataires diffusés dans le public. Durant cette année, il est également constaté l'arrivée à échéance des termes de certains emprunts obligataires émis par Air Algérie et Algérie Télécom.

II-1- Emprunts obligataires échus

Air Algérie :

Emprunt obligataire d'un montant de 1,8 milliard de DA ; tranche « titres sériés » d'une maturité de 3 ans et qui a échu le 01 /04/2007 ;

Emprunt obligataire d'un montant de 7,5 milliards de DA ; tranche « titres sériés » d'une maturité de 3 ans et qui a échu le 20/12/2007.

Algérie télécom

Emprunt obligataire d'un montant de 3,35 milliards de DA, d'une maturité de 2 ans et qui est arrivé à échéance le 13/11/2007.

II-2- Opérations réalisées

Emprunt obligataire de la société ALC

-L'établissement financier ALC se présente pour la deuxième année consécutive sur le marché obligataire. Le premier emprunt obligataire a eu lieu en juillet 2006 et a permis à la société de lever 3,65 milliards de dinars. Le deuxième emprunt obligataire a été réalisé au mois de janvier 2007 et portait sur un montant de 3,3 milliards de dinars. Destiné exclusivement aux banques et aux investisseurs institutionnels, cet emprunt a une maturité de 5 ans et un coupon de 3,85%.

Emprunt obligataire EEPAD TSP

La société EEPAD TSP est la seconde entreprise du secteur privé national à venir sur le marché obligataire pour lever des fonds en vue de financer l'installation de son propre réseau et la mise en place des équipements correspondants (fibre optique D-SLAM, Routers) ainsi que l'innovation dans la gamme des produits et services offerts (triple - play, WIFI, VOIX-IP).

L'émetteur a pour dénomination sociale : «établissement d'enseignement professionnel à distance. Télécom Internet Services provider » en abrégé « EEPAD - TISP » C'est une société par actions qui active principalement dans l'exploitation des services Internet, l'installation des réseaux informatiques, traitement des données ainsi que le commerce en équipements, matériels et accessoires en relation avec l'informatique. Ayant un statut d'entreprise familiale, la société a été constituée en 1998 et a démarré ses activités dans la wilaya d'Annaba. Son capital social de démarrage était de 1 Million de DA, pour atteindre actuellement 300 millions DA.

Initialement, la société a envisagé de lever un montant de 1,2 milliard de dinars ; mais lors de l'adjudication l'émetteur s'est limité à lever uniquement 0,5 milliard de dinars représentant deux tranches

- Une première tranche d'un montant de 0,3 milliards de dinars avec un coupon de 4,20% et une maturité de deux (2) ans;
- Une deuxième tranche d'un montant de 0,2 milliard avec un coupon de 4,80% et une maturité de trois (3) ans.

A signaler que cet emprunt a été garanti par des hypothèques faites sur un terrain et des immeubles administratifs dont la valeur marchande est estimé à 2,2 milliards de dinars.



Emprunt obligataire ENTP

L'Entreprise Nationale de Travaux aux Puits (ENTP), filiale de SONATRACH, intervenant dans le secteur para pétrolier vient pour la troisième année consécutive sur le marché obligataire en lançant un emprunt d'un montant de quatre (4) milliards de dinars. A titre de rappel, le premier emprunt obligataire, d'un montant de Cinq (5) milliards de dinars, a été lancé en juillet 2005 et le second, d'un montant de 8 milliards de dinars, en juin 2006.

Destiné également aux banques et aux investisseurs institutionnels, cet emprunt comporte une tranche unique avec un coupon de 3,85% et une maturité de 5 ans ;

A signaler que cet emprunt a bénéficié de la caution personnelle et solidaire de la société SONATRACH et ce, pour l'intégralité du montant de l'emprunt et des coupons s'y rattachant.

III- Informations périodique et permanente

Au cours de l'année 2007, les sociétés cotées se sont conformé aux dispositions du règlement COSOB N° 2000-02 du 2 janvier 2000 en déposant auprès de la COSOB les états financiers, le rapport de gestion et celui du commissaire aux comptes ainsi que la publication habituelle des extraits d'informations financières dans un à deux quotidiens à diffusion nationale.

Sur ce plan, il y a lieu de souligner que les sociétés cotées ne fournissent pas assez d'effort en matière de communication et de diffusion d'information à l'occasion d'arrêté des comptes aussi bien semestriels qu'annuels. Ces deux rendez-vous bien qu'ils soient importants dans la vie de la société, ne sont pas exploités efficacement pour propulser et améliorer l'image et la notoriété attachées au label de société cotée.

Ces deux occasions devraient en principe inciter les responsables de communication et de l'information financières desdites sociétés à multiplier les rencontres et les road show avec les intermédiaires en opérations de bourse, les actionnaires, les investisseurs potentiels, la presse spécialisée et le public en général en vue de les informer sur les nouveautés en matière d'activité, leurs réalisations, leur situation financières, leurs perspectives à court terme... etc.

IV- Les OPCVM

Le marché des OPCVM demeure toujours réduit à une seule sicav, la sicav CELIM. Les résultats enregistrés, au titre de l'année 2007, ont connu une baisse de l'ordre de 37% (1.617.450 DA contre 2.594.594 DA en 2006). Les revenus de portefeuille de la société a enregistré une augmentation de 743.843 DA (6 621.112 DA en 2007 contre 5.877.268 DA. en 2006) ; sachant que le niveau des charges a t connu un hausse sensible de l'ordre 1.215706 DA (4.797.994 DA en 2007 contre 3.582.288DA en 2006).

Sur le plan des règles prudentielles, il est constaté pour la deuxième année consécutive le non respect de certaines dispositions du règlement 97-04 du 25/11/1997 relatif aux OPCVM.



En effet, le portefeuille de la société, arrêté au 31/12/2007, contient une obligation dont la proportion représente plus de 36% de la valeur d l'actif net, ce qui est contraire à la règle selon laquelle un OPCVM ne peut employer en titres et valeurs mobilières d'un même émetteur plus de 20% de ses actifs. Aussi, le seuil limite des frais de gestion, fixé par les dispositions dudit règlement à 2% a été également dépassé cette année avec un taux de 2,44%.

Les services de la Commission ont interpellé de nouveau la Sicav Célim sur ces constatations, signalées également par le commissaire aux comptes, à l'effet de remédier à cette situation et de se conformer aux dispositions du règlement cité ci dessus.

Chapitre III

**INTERMEDIATION BOURSIERE
ET INFRASTRUCTURE DE MARCHE**



1. Agrément des IOB et inscription de négociateurs

L'année 2007 n'a enregistré aucun agrément d'intermédiaire en opérations de bourse. Rappelons que le nombre d'IOB en activité est de six, à savoir les six banques publiques agréées durant l'année 2004,

Quant à l'inscription des négociateurs, deux inscriptions ont eu lieu durant l'année en objet.

Le tableau ci-dessous indique les détails des inscriptions sus-citées :

Banque	Date d'inscription	N° décision COSOB
CPA	13/06/07	07/016
	13/06/07	07/017

2. Habilitation des teneurs de compte conservateurs de titres

Aucune demande d'habilitation en qualité de teneur de compte-conservateur de titres n'a été reçue par la Commission durant l'année 2007.

A rappeler que le nombre des teneurs de compte conservateurs de titres habilités par la COSOB au 31/12/2007 est de sept, en l'occurrence les six banques publiques et la BNP Paribas EI Djazair.

3. Inspections

Dans le cadre de la mission principale de la COSOB qui est de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières par les différents pouvoirs qui lui sont conférés dont le pouvoir de contrôle et de surveillance, et conformément à l'article 30 du décret législatif 93-10 du 23 mai 1993 modifié et complété relatif à la bourse des valeurs mobilières, un processus d'évaluation des activités de tenue de compte et d'intermédiation en opérations de bourse a été engagé à partir de l'année 2005 et poursuivi durant les années 2006 et 2007 et ce à travers des missions d'inspections effectuées sur sites des différents intermédiaires et teneurs de comptes agréés.

L'objectif principal attribué à ces missions d'inspections a concerné l'évaluation de l'état d'avancement des différents aspects relatifs à :

- L'organisation des structures TCC et IOB au sein des banques habilitées;
- Les moyens matériels et humains affectés aux structures TCC et IOB ;
- L'ouverture et la gestion des comptes titres clients ;
- L'acquisition des logiciels adéquats pour une meilleure prise en charge de la gestion des comptes et opérations sur titres ;
- La comptabilisation des opérations sur titres réalisées sur les marchés primaire et secondaire dans le respect des procédures en vigueur.

4. Dématérialisation des titres

Le nombre de comptes titres ouverts par les différents TCC, arrêté au 31/12/07 est de 7 552 comptes ouverts au profit des personnes physiques et de 254 comptes ouverts au profit des personnes morales.

Le nombre de comptes ouvert auprès de Chaque teneur de compte- conservateur de titres arrêté au 31/12/07 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

TCC	Personnes physiques	Personnes morales	Total 1
BEA	1 360	89	1 449
BNA	2 114	60	2 174
BDL	508	28	536
BADR	749	1	750
CPA	1 131	57	1 188
CNEP Banque	2 036	34	2 070
BNP Paribas EI Djazair	162	13	175
Total 2	8 060	282	8 342

Source : Teneurs de comptes habilités



Quant au nombre de titres de capital dématérialisés, arrêté par Algérie Clearing au 31/12/07, l'état se présente comme suit :

TCC	SAIDAL	EGH EI Aurassi
BADR	76 896	31 920
BDL	39 422	30 755
BEA	146 874	240 432
BNA	87 494	36 927
CPA	105 454	56 800
CNEP Banque	27 653	21 995
Total	483 733	418 829

Source : Algérie Clearing

Chapitre IV

COOPERATION INTERNATIONALE



Communications et actions pédagogiques :

Pour sensibiliser les acteurs de la place, inciter les investisseurs potentiels à investir dans les valeurs mobilières, la COSOB a initié des activités à caractère pédagogique.

- Organisation d'un séminaire dans la gestion d'OPCVM : cet évènement qui a mis l'accent sur les différents aspects de la gestion d'un OPCVM, de sa création à la commercialisation s'adresse en particulier aux intermédiaires financiers afin de les inciter à créer des OPCVM.

Le séminaire, animé par un expert français, a traité les points suivants :

- L'écosystème de la gestion collective en France (acteurs, autorités, textes, clients).
- Les produits d'épargne collective (constitution et agrément, règles de fonctionnement, information du public, commercialisation, statuts, divers).
- La vente et la commercialisation d'OPCVM (acteurs et modes de commercialisation, circuit de distribution, réformes et évolution).

- organisation d'un séminaire sur le marché obligataire : sont directement concernés par cette rencontre scientifique, les intermédiaires de marché (IOB et SVT), les teneurs de compte conservateurs de titres, les personnels en charge de l'organisation des opérations d'appel public à l'épargne, les personnels de la SGBV et du dépositaire central des titres.

Le séminaire, animé par un expert en marchés financiers, a traité les thèmes suivants :

- Les techniques d'émission et le rôle des banques.
- Les techniques de cotation et d'animation de marché.
- Les différentes clauses juridiques (rang et garanties, masse des porteurs), administratives (forme, rating, émissions...) et financières (taux d'intérêt, primes....).
- La détermination du prix des obligations fixes et les différents facteurs qui influencent ce prix.
- Les principaux types d'obligations.
- Les risques liés aux obligations (de taux, de courbe, de spread, de liquidité...).

Coopération internationale :

-Coopération avec les organismes de régulation :

* La Commission du marché des valeurs mobilières du Portugal :

Dans le cadre de l'exécution du protocole de coopération entre l'Algérie et le Portugal dans le domaine du marché des valeurs mobilières, les deux parties ont convenu de développer une coopération durable entre les deux autorités de régulation des marchés financiers. Pour ce faire, la COSOB a signé une convention de coopération et d'échange d'information avec son homologue portugaise. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, quatre (04) cadres de la COSOB ont pu bénéficier d'un stage de formation auprès de la commission du marché des valeurs mobilières du Portugal. Le programme du stage a essentiellement porté sur les outils et procédures d'émission des valeurs mobilières (méthodes d'analyse du contenu d'un prospectus, évaluation des facteurs de risques décrits par l'émetteur, contrôle de l'information diffusée par l'émetteur, offre publique d'achat et d'échange) et les procédures d'élaboration des règlements.

* Securities and Commodities Authority des Emirats:

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée en 2006 entre la COSOB et son homologue des Emirats arabes Unis, la Securities and Commodities Authority, trois cadres de la COSOB ont effectué une visite de travail à Abu Dhabi et Dubai qui les a mené successivement à l'autorité du marché, la bourse d'Abu Dhabi et à la bourse de Dubaï. Au cours de cette visite, ils ont pu passer en revue les questions suivantes :

- le traitement des demandes d'appel public à l'épargne,
- les modes de surveillance en temps réel des deux bourses,
- le fonctionnement du marché et la gestion des opérations de règlement-livraison,
- réunion annuelle du comité des marchés émergents.

* Le Fonds monétaire arabe :

Un cadre de la COSOB a assisté au séminaire de formation organisé par le fonds monétaire arabe en collaboration avec l'Institut du Fonds Monétaire International. Les thèmes abordés au cours de cette rencontre ont porté sur la situation des marchés financiers arabes et leur évolution ainsi que les différents instruments des marchés financiers, leur évaluation et les risques qu'ils comportent.



* **L'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI) :**

En tant que membre de l'IFREFI, deux cadres de la COSOB ont assisté au séminaire de formation organisé par cet institut, au cours duquel plusieurs thèmes ont été abordés : le passage aux normes IFRS, l'audit et la régulation financière, le fonctionnement et le contrôle interne.

* **L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs :**

Trois cadres de la COSOB ont assisté à la 32ème conférence annuelle de l'organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) dont la commission est membre.

Les thèmes abordés ont essentiellement porté sur l'évolution des marchés financiers et la régulation internationale; la comptabilité et l'audit : perspectives internationales ; les hedge funds et les challenges de la nouvelle régulation ; le marché des capitaux et les nouvelles voies pour le financement des PME.

Par ailleurs, deux cadres de la COSOB ont participé à la réunion annuelle du comité des marchés émergents (OICV).

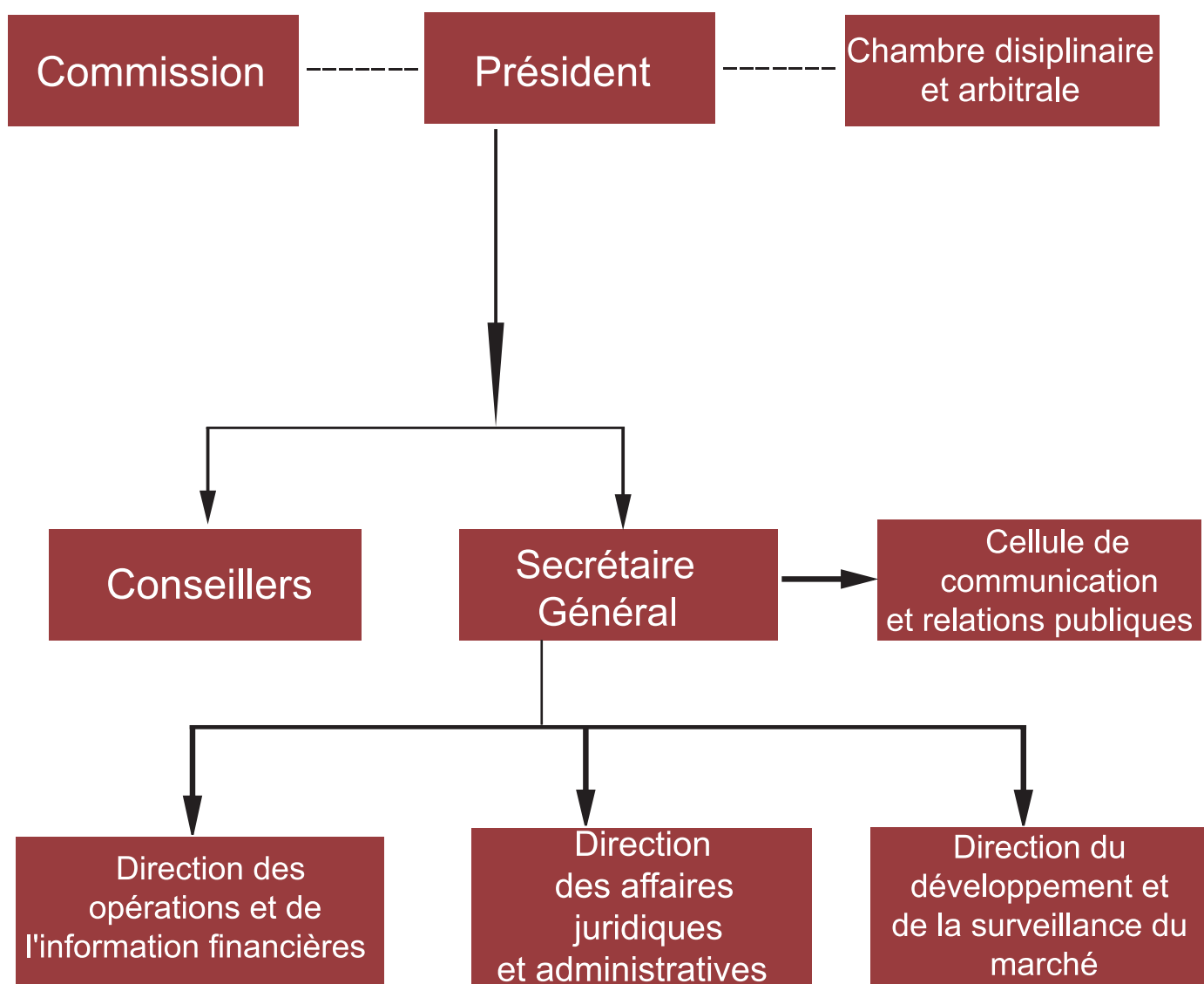
La réunion s'est tenue aux Emirats Arabes Unis. Les travaux du comité ont porté essentiellement sur l'examen du rapport présenté par les présidents des comités techniques et des marchés émergents (problèmes posés par le développement des marchés financiers dans les pays émergents et les défis de la mise en œuvre de la régulation de ces marchés).

* **L'Union des autorités des marchés financiers :**

Le Président de la COSOB a participé à la finalisation des travaux qui se sont déroulés aux Emirats Arabes Unis et qui ont abouti à la création de l'Union des autorités des marchés financiers arabes.

ANNEXES

Organigramme général de la COSOB



Cours de l'action SAIDAL

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cours / année	825	800	795	585	470	360	360	440	400
Plus Haut cours	765	710	510	510	395	345	345	360	400
plus bas cours									

Cours de l'action EGH EL AURASSI

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cours / année	405	380	275	270	280	300	415	420
Plus Haut cours	365	260	210	250	260	260	300	385
plus bas cours								

Activité par titre pour l'année 1999

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
ERIAD	9854	22 783 820,00	364
SAIDAL	24898	20215 870,00	683
SONATRACH 2003	596	65 080 000,00	9
Total	35348	108 079 690,00	1056

Activité par titre pour l'année 2000

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	70907	27 656 095,00	557
ERIAD	84074	193 911 565,00	1956
SAIDAL	165082	129 358 900,00	1907
SONATRACH 2003	3427	369 112 600,00	139
Total	323490	720 039 160,00	4559

Activité par titre pour l'année 2001

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	141575	52 324 895,00	959
ERIAD	22019	47 422 190,00	409
SAIDAL	195341	152 091 620,00	1403
SONATRACH 2003	2510	281 379 200,00	127
Total	361445	533 217 905,00	2898

Activité par titre pour l'année 2002

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	27320	6 827 460,00	402
ERIAD	4197	5 269 530,00	76
SAIDAL	47915	23 839 055,00	1564
SONATRACH 2003	729	76 124 300,00	29
Total	80161	112 060 345,00	2071

Activité par titre pour l'année 2003

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	25356	6 535 120,00	174
ERIAD	8189	8 007 840,00	54
SAIDAL	6148	2 714 740,00	165
Total	39693	17 257 700,00	393

Activité par titre pour l'année 2004

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	17444	4 743 175,00	92
ERIAD	2958	3 072 950,00	18
SAIDAL	1781	616 490,00	31
Total	22183	8 432 615,00	141

Activité par titre pour l'année 2005

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
EGH EL AURASSI	8242	2 358 995,00	32
ERIAD	0	0,00	0
SAIDAL	5245	1 829 205,00	32
Total	13487	4 188 200,00	64

Activité par titre pour l'année 2006

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
ALGERIE TELCOM	2550	25 678 500,00	12
EGHEL AURASSI	49285	18 121 870,00	89
ERIAD	10	1 600,00	1
SAIDAL	14266	5 633 480,00	54
SONELGAZ	9899	99 956 460,00	78
Total	76010	149 391 910,00	234

Activité par titre pour l'année 2007

Titre	volume transigé	valeur transigée	nombre de transactions
AIR ALGERIE	13328	133 396 000,00	132
ALGERIE TELCOM	61071	610 492 980,00	63
EGH EL AURASSI	35064	14 181 015,00	103
SAIDAL	220	88 000,00	3
SONELGAZ	20250	202 034 720,00	100
Total	129933	960 192 715,00	401

Emprunts obligataires émis durant l'année 2007

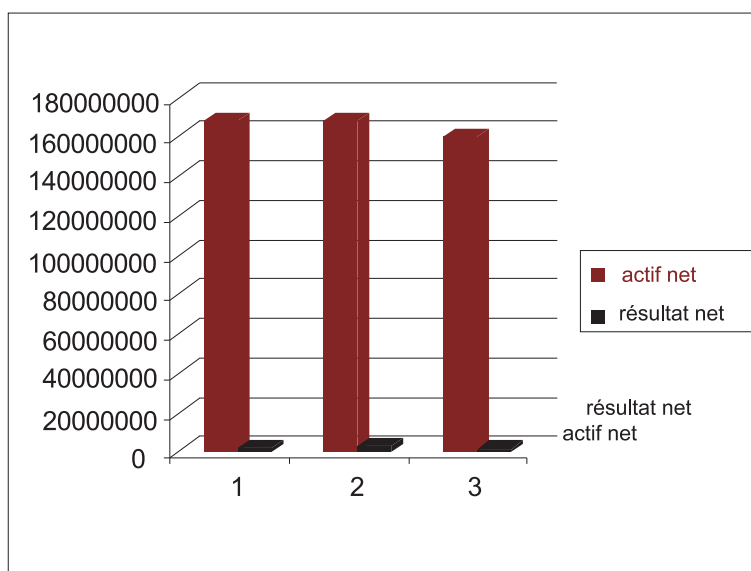
Nom de l'émetteur	Montant	Maturité	Date d'échéance	Coupon	Prix moyen	Références du visa
ARAB LEASING CORPORATION	3,3 Milliards de DA	5ans	11/01/2012	3,85%	99,63	06-06 du 26/12/2006
EEPAD TSP	0,5 Milliards de DA					07-01 du 14/05/2007
	0,3 Mds 0,2 Mds	2ans 4ans	03/06/2009 03/06/2011	4,20% 4,80%	100 100	
ENTP	4 Milliards de DA	5 ans%	06/12/2012	3,85%	100,41	07-02/du 02/12/2007
TOTAL	7,8 Milliards de DA					

Le montant global des emprunts obligataires émis durant l'année 2007 s'élève à 7,8 milliards de DA

Evolution des résultats de la SICAV Célim

Unité :DA

indicateurs	2007	2006	2005
actif net	168 141 718	167 990 270	160 154 600
résultat net	1 617 450	2 594 594	1 525 939



Quelques indicateurs sur les sociétés cotées

Unité: DA

Groupe SAIDAL (*)

indicateurs	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	8 022 396 286	7 222 361 143	6 720 842 689
Résultat net	872 149 771	547 483 833	430 555 200
Dividende versé	11	23	20

EGH El Aurassi

indicateurs	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 792 327 620	1 693 610 924	1 643 910 838
Résultat net	687 901 519	679 661 312	472 861 974
Dividende versé	47	45	40

PRESENTATION DES COMPTES DE LA COSOB POUR L'ANNEE 2007

BILAN 2007-ACTIF

Tableau N° 1

N° de Compte	Actif	Montant Brut	Amortissement ou Provision	Montant Net
	Investissements			
20	Frais préliminaires			
21	Valeurs incorporelles	1 405 429,67	521 390,54	894 039,13
22	Terrains			
24	Equipements de production	160 797 049,68	53 387 005,72	107 410 043,96
25	Equipements sociaux	294 029,76	164 501,52	129 528,24
28	Investissements en cours			
	Total	162 496 509,11	54 072 897,78	108 423 611,33
	STOCKS			
30	Marchandises			
31	Matières et Fournitures	238 044,80		238 044,80
33	Produits semi-oeuvrés			
34	Produits et travaux en cours			
35	Produits finis			
36	Déchets et rebuts			
37	Stocks à l'extérieur			
	Total	238 044,80		238 044,80
	CREANCES			
42	Créances d'investissement	2 275 075,00		2 275 075,00
43	Créances de stock	1 649 611,00		1 649 611,00
45	Avances pour compte	12 200,00		12 200,00
46	Avances d'exploitation	1 206 674,24		1 206 674,24
47	Créances sur clients	2 511 914,72		2 511 914,72
48	Disponibilités	54 098 844,50		54 098 844,50
40	Comptes débiteurs du passif			
	Total	61 754 319,46		61 754 319,46
88	Résultat de l'exercice			
	TOTAL DE L'ACTIF	224 488 873,74	54 072 897,78	170 415 975,50

BILAN 2007-PASSIF*Tableau N° 2*

<i>N° de Compte</i>	<i>Passif</i>	<i>Montant</i>
	FONDS PROPRES	
10	Fonds social	
12	Primes d'apports	
13	Réserves	
14	Subventions d'investissement	169 492 949,20
18	Résultat en instance d'affectation	
	Total	169 492 949,20
	DETTES	
52	Dettes d'investissement	
53	Dettes de stocks	
54	Détentions pour compte	524 317,78
56	Dettes d'exploitation	398 708,61
57	Avances commerciales	
50	Comptes créditeurs de l'actif	
	Total	923 026,39
88	Résultat de l'exercice	
	TOTAL DU PASSIF	170 415 975,59

TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2007

Tableau N°3

<i>N° de Compte</i>	<i>Désignation des comptes</i>	<i>Montant débit</i>	<i>Montant crédit</i>
70	Ventes de marchandises		
60	Marchandises consommées		
80	MARGE BRUTE		
80	Marge brute		
73	Production ETSE P/ elle-même		4 985 526,07
74	Prestations fournies		776 000,00
75	Transfert de charges de production		
61	Matières de fourniture consommées	1 850 487,37	
62	services	16 956 700,22	
81	VALEUR AJOUTEE	13 045 661,52	
81	Valeur ajoutée	13 045 661,52	
77	Produit divers		
78	Transfert charges d'exploitation		
63	Frais de personnel	30 463 197,01	
64	Impôts et taxes	47 930,00	
65	Frais financiers	69 505,55	
66	Frais divers	436 736,45	
68	Dotations aux amortissements et provisions	12 256 849,13	
83	RESULTAT D'EXPLOITATION	56 319 880,14	
79	Produits hors exploitation		57 903 897,22
69	Charges hors exploitation	1 584 017,09	
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION		56 319 880,14
83	Résultat d'exploitation	56 319 880,14	
84	Résultat hors exploitation		56 319 880,14
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		
889	IMPOT SUR LES BENEFICES		
88	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		



COSOB

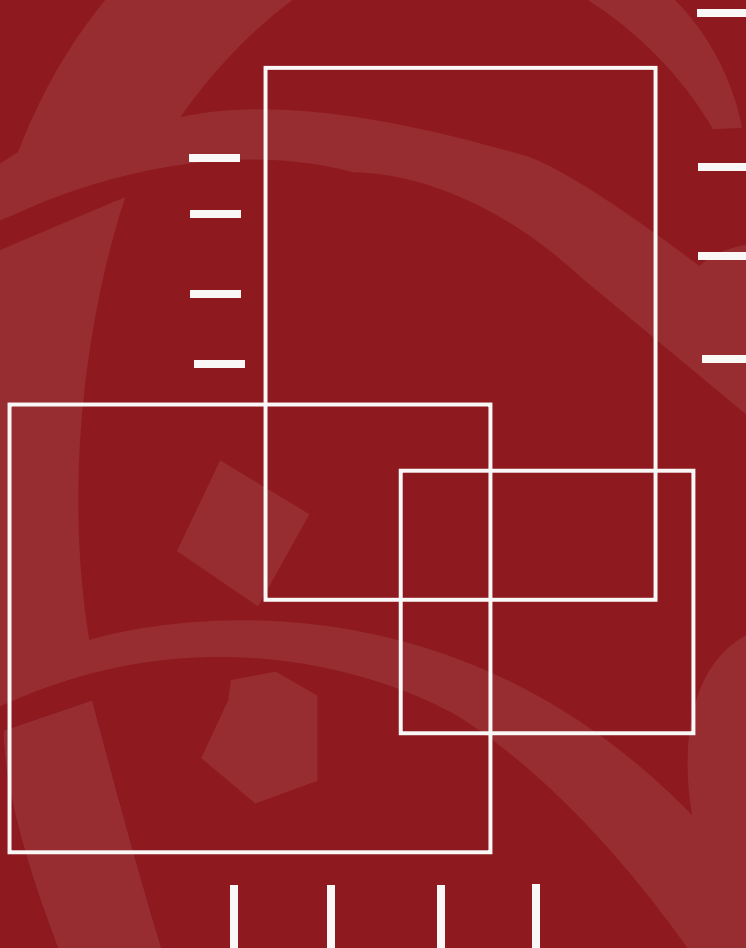
COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Siège de la Commission : 17, Campagne Chkiken-B.P : 16045 Val d'Hydra-ALGER

Tél : 021 59 10 13 – 021 59 10 15 Fax : 021 59 10 19 – 021 69 23 41

Email : cosob@cosob.com.dz

Site web : www.cosob.org



Siège de la Commission : 17, Campagne Chkiken-B.P : 16045 Val d'Hydra-ALGER
Tél : 021 59 10 13 – 021 59 10 15 Fax : 021 59 10 19 – 021 69 23 41
Email : cosob@cosob.com.dz
Site web : www.cosob.org